

Avis voté en plénière du 23 septembre 2014

L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental

Déclaration du groupe de la mutualité

Vecteur d'influence, le droit fait partie des enjeux liés à mondialisation, tels que décrits dans l'avis, auxquels nous pouvons ajouter la dimension sanitaire et sociale.

Sur ce point, la pérennité de notre présence et la conquête de nouvelles positions s'illustre par les actions de la mutualité en matière d'entrepreneuriat social et les opportunités données par la loi Économie sociale et solidaire.

Par exemple, le droit anglo-saxon a beaucoup d'impact sur la vision concernant les acteurs fournissant des services « sociaux » et les publics visés. Ainsi, les mutuelles ont dû faire face à la montée en puissance de cabinets anglo-saxons sur la mesure de l'impact social. Ces derniers lient la notion d'entrepreneuriat social à l'activité vers un public cible, généralement fragile, vulnérable et marginalisé alors que notre modèle de l'économie sociale est principalement lié aux statuts.

Ces approches sont différentes l'on comprendra qu'il est donc essentiel que la définition au niveau européen, de l'entreprise sociale, ne se limite pas à une logique de réparation mais vise à l'intérêt général et à la cohésion sociale que nous défendons au nom d'un modèle de société solidaire.

Pour le groupe de la mutualité, la concurrence s'exprime également en termes d'innovation, terrain où le droit est un instrument d'influence pour protéger et sécuriser nos intérêts sur la scène internationale.

L'avis souligne que la mise en œuvre d'une stratégie d'influence offensive et appropriée passe par une ambition et une intelligence collective entre les différents acteurs.

La réglementation et la normalisation ont longtemps été abordées dans des logiques sectorielles, il est temps maintenant de les adapter et de les approfondir autour de sujets transverses.

Cette impulsion devra s'appuyer notamment sur la Délégation interministérielle à l'intelligence économique, qui intègre actuellement l'influence parmi ses missions et devient ainsi contributrice et actrice de ces transformations, l'influence étant une des caractéristiques de l'intelligence économique. Le groupe de la mutualité appuie donc la nécessité de renforcer son action dans ce sens.

Le CESE s'était déjà exprimé sur l'intelligence économique ; il renouvelle ici la nécessité d'un déploiement de l'intelligence économique dans les entreprises - PME ou entreprises relevant de l'Économie sociale et solidaire (ESS) - via des stratégies d'influence à travers un droit continental renforcé afin de rester dans le jeu de la compétition mondiale.

En matière de coopération internationale par le droit, si le groupe de la mutualité reconnaît que le droit anglo-saxon a un impact fort et structurant dans de nombreux domaines y compris dans celui de l'ESS, l'influence du droit français et son rayonnement résiste dans certains pays. La Mutualité française a ainsi soutenu et contribué à de nombreuses réflexions autour de la rédaction de codes de la mutualité à l'international, en particulier au Maroc et au Mali.

Au niveau de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, c'est un cadre réglementaire de la mutualité sociale qui a été adopté en 2009 suite à des travaux du BIT en lien avec la Mutualité française. Ce cadre réglementaire s'inspire fortement du code de la Mutualité français. Il s'applique à l'ensemble des pays de la zone et a été conçu comme un instrument juridique au service de l'extension de la protection sociale.

La promotion de notre droit continental, au-delà des aspects commerciaux et économique bien compris, doit donc principalement être vecteur de valeurs, de principes, d'un modèle de société plus stable et plus solidaire, notamment envers les plus fragilisés. Aussi, il nous semble important que soient mobilisés tous les acteurs, qu'ils soient politiques, universitaires, économiques ou issus de la société civile pour démontrer les avantages comparatifs de notre système, notamment en période de crise.

Il nous faut également consolider la présence de la France dans les organismes internationaux qui sont de nouveaux lieux de fabrication de la norme et donc d'influence. Il nous appartient donc de reconquérir des positions solides par une politique active de lobbying auprès de la Banque Mondiale, de la FAO, ou du BIT par exemple.

C'était, nous le croyons, l'objet de cet avis que le groupe de la mutualité a voté.